

**Conseil Municipal du 12 avril 2019 – 20 h 30**  
**COMPTE RENDU N°43**

PRÉSENTS : J. AZAM - C. BILHAC - E. BONAFE - J. CASTES - M. De BIASIO - J. DELAVALLEE - B. DEL ROX - L. SEIGNOUREL - R.M. SIFFRE -S. SILHOL - I. SILHOL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés : P. SOULAIROL

**01 - Election du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

**Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.**

**02 - Adoption du P.V. de la réunion du 8 mars 2019**

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 8 mars 2019

**Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 08 mars 2019 est adopté à l'unanimité.**

**03 – Arrêt du Plan Local d'Urbanisme**

Par délibération en date du 23 mars 2012, le conseil municipal de PERET a prescrit la révision du plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public.

Les études n'ayant pas été engagées, le conseil municipal a relancé la procédure en réaffirmant la prescription de l'élaboration du PLU par délibération du 27 février 2015 et en complétant les modalités de concertation.

Au terme d'un débat en séance du conseil municipal du 25 août 2016, les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme du projet de PLU ont été consignées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Dans le même temps, une concertation avec la population a été conduite afin d'écouter et de recueillir les avis, remarques et suggestions des habitants. La concertation a fait l'objet d'un bilan globalement favorable qui conforte la municipalité dans ses choix concernant les orientations générales données au projet de plan local d'urbanisme.

Le Plan Local d'urbanisme a été approuvé en séance du 08 mars 2018.

A la suite d'un recours gracieux de l'Etat, le Conseil a retiré sa décision en date du 28 juin 2018.

La procédure d'élaboration a donc été relancée et après diverses réunions avec l'Etat, les personnes publiques associées, la population, un nouveau PADD a été approuvé le 31 janvier 2019.

Le projet de PLU est désormais finalisé et prêt à être arrêté. En conséquence, Madame SILHOL invite le conseil à délibérer sur l'arrêt du projet de PLU et tirer le bilan de la concertation.

Madame SILHOL rappelle que par la suite, le projet de PLU arrêté sera soumis à l'avis des personnes publiques associées à son élaboration et fera l'objet d'une enquête publique avant de pouvoir être approuvé par le conseil.

**Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'arrêter le projet de plan local d'urbanisme,**
- **D'arrêter le bilan de la concertation.**

**04 – Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 des services fiscaux qui permet de calculer les taux d'imposition.

Il donne lecture des taux de Péret et des taux moyens départementaux en 2018, à savoir :

	Bases d'impositions 2018	Taux 2018 PERET	Bases d'impositions prévisionnelles 2019	Produits à taux constants	Taux moyen départemental 2018
--	--------------------------	-----------------	--	---------------------------	-------------------------------

Taxe d'habitation	1 352 147	10.76	1 407 000	151 393	30.35
Foncier bâti	783 806	18.77	828 500	155 509	28.11
Foncier non bâti	36 298	84.37	36 700	30 964	84.55

▪ Annexe 1 Etat 1259

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition et de voter les taux 2019 suivants :**

**Taxe d'habitation : 10.76 %**

**Foncier bâti : 18.77 %**

**Foncier non bâti : 84.37 %**

### **05 – Budget primitif commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2019 de la commune.

▪ Annexe 2 Section de Fonctionnement

▪ Annexe 3 Section d'Investissement

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 de la commune.**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		152 875.83	114 584.32	
Vote	927 848.83	774 973.00	762 144.00	872 259.62
Reste à réaliser			544 751.56	549 220.26
<b>Total</b>	<b>927 848.83</b>	<b>927 848.83</b>	<b>1 421 479.88</b>	<b>1 421 479.88</b>

**Monsieur le Maire précise les principales dépenses d'investissement :**

#### **Opérations à poursuivre :**

- **Plan Local d'Urbanisme**
- **Cession de terrain chemin du Peyral**
- **Recalibrage rue Paul Valéry**
- **Aménagement du cœur du village 1<sup>ère</sup> tranche**
- **Economie d'énergie**

#### **Opérations nouvelles :**

- **Mobilier**
- **Travaux en régie**
- **Aménagement du cœur du village 2<sup>ème</sup> tranche**
- **Réfection cour de l'école**

### **06 – Convention Conseil Départemental**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de conventions de groupement de commande publique et d'entretien concernant l'aménagement de traverse sur la commune avenue Marcellin Albert.

La convention de groupement est basée sur un montant prévisionnel de 293 000 € HT.

La part départementale est fixée à 149 000 € HT (51 %) et la part communale à 143 728 € HT (49%).

Concernant la convention relative à l'entretien, celle-ci stipule que la commune assurera l'entretien des dépendances de la chaussée (stationnements, éclairage public, trottoirs, cheminements doux, murs, mobilier urbain, signalisation horizontale et verticale de police ...)

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les conventions relatives au groupement de commande publique et d'entretien du projet d'aménagement de traverse avenue Marcellin Albert.**

### **07 – Vente terrain Peyral**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la parcelle A847 de 1239 m<sup>2</sup> située chemin du Peyral a été divisée en 2 lots. Un lot de 839 m<sup>2</sup> a été vendu ; La commune dispose donc d'un lot de 400 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en contact avec l'association « tout pour la famille » qui a pour projet la création d'une micro-crèche.

L'association est prête à acheter la parcelle pour un montant de 30 000 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente du lot A de la parcelle A847 à l'association « tout pour la famille » pour un montant de 30 000 €.**

### **08 – Demande de subvention – Travaux 2<sup>ème</sup> tranche halle aux sports**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet relatif à la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux à la halle aux sports. Il s'agit d'aménager des vestiaires / douches derrière les sanitaires ainsi qu'une salle de dojo avec vestiaires au niveau de la mezzanine.

Le montant prévisionnel du projet est de 144 731.89 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer et à demander des subventions aussi élevées que possible au Conseil Départemental et au Conseil régional.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement de vestiaires et d'un dojo à la halle aux sports d'un montant de 144 731.89 € HT et sollicite l'aide du Conseil Départemental et du Conseil Régional.**

### **09 – Demande de subventions - Place du Griffon**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du cœur du village la place du Griffon pourrait être aménagée.

Le projet consisterait en un dallage en marbre de la place, en la construction d'une rampe pour Personne à Mobilité Réduite au niveau du salon de coiffure, et en la réalisation d'une sculpture en marbre rouge représentant un éléphant, animal totemique de la commune. L'avant-projet s'élèverait à 40 446 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil que ce projet est susceptible d'obtenir une subvention de la part du Conseil Départemental.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement de la place du Griffon d'un montant de 40 446 € HT et sollicite l'aide du Conseil Départemental.**

### **10 – Adhésion ANEV**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV). L'association a besoin de nouveaux adhérents pour continuer de se développer et représenter au mieux les intérêts généraux de la vigne et du vin, à un moment où les défis sont nombreux à relever pour nos vigneronnes et nos vignobles : climatiques, environnementaux, économiques, sociétaux...

Le montant de l'adhésion annuelle est de 80 € pour les communes de moins de 1000 habitants, 120 € pour les communes de plus de 1 000 habitants.

**Point reporté.**

### **11 – Régime indemnitaire**

- RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a délibéré le 16 novembre 2018 en faveur du régime Indemnitaire tenant compte de Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Il informe le Conseil que le Centre de Gestion a donné un avis favorable à cette délibération en comité technique du 12 février 2019.

Il convient donc de valider la délibération de novembre 2018.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le RIFSEEP de la commune.**

- Régime Indemnitaire technicien

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le RIFSEEP ne s'applique pas aux cadres des techniciens territoriaux. Il convient donc de voter une enveloppe de régime indemnitaire pour 2019 d'un montant de 13 391.58 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le régime indemnitaire 2019 de la commune.**

### **12 – Subventions 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des demandes de subventions d'associations et rappelle les subventions obtenues les années précédentes. Un crédit de 10 700 € est inscrit au compte 65 du budget.

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
AMF solidarité	/	200	300
Asphodèle	/		3500
Coopérative scolaire	/	1200	984
Entente sportive cœur d'Hérault	1700	1800	2000
La Calendreta	100	/	/
La Pomponette			200
Les Aînés du Céressou	600	/	600
Syndicat terroirs Pézenas	200	200	200
Centre Hérault	/	/	/

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :**

**Asphodèle : 5 000 €**  
**La Calendreta : 300 €**  
**La pomponette : 200 €**  
**Les Aînés du Céressou : 600 €**  
**Syndicat terroirs Pézenas : 200 €**

### **13 - Informations au Conseil Municipal :**

Décisions du Maire

#### **a) Déclaration d'Intention d'Aliéner – Non exercice du droit de préemption**

25/03/2019 vente d'une maison d'habitation située 3 chemin du Roucan

25/03/2019 vente d'une maison d'habitation située 15 chemin du Terras

#### **b) Autres Décisions**

2019/04 portant consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de pôle médical à Agnès et Jacques CARTIER

2019/05 portant consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de réfection de la cour de l'école à Agnès et Jacques CARTIER

### **14- Questions diverses**

#### **- Conseil Municipal des jeunes**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Municipal des Jeunes souhaite que la commune installe des porte-vélo à la halle aux sports et des bacs à fleurs pour fleurir les balcons et devant de porte des habitants.

#### **- Parking terrain SIFFRE**

Le secrétaire  
Joël CASTES

Le Maire  
Christian BILHAC